

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2009-2010)
LE 8 DÉCEMBRE 2009**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Linda Crevier, présidente du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2009 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LINDA CREVIER, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Marie-Louise Kerneïs (7)
Suzanne Tremblay (6)

MM. les commissaires

Guy-Paul Beauchemin (22)
André Dugas (11)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

Les commissaires représentants du comité de parents

M^{me} Julie Poupart, niveau primaire
M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Michelle Fournier, directrice générale adjointe
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

ÉTAIT ABSENTE

M^{me} Suzanne Gaudette (8), commissaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-03105-12-09 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire, que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 10 novembre 2009

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes – Validation

10.02 Adjudication du contrat des cellulaires - Décision

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Engagement des professionnels pour le Plan quinquennal du maintien des actifs immobiliers 2010-2015 - Décision

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Remboursement des frais de déplacement

En suivi.

2. Contrats de transport de type berline ou familial

En suivi.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

C.E.-03106-12-09

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2009

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03107-12-09

06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2009

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 10 novembre 2009.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 10 novembre 2009 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES - VALIDATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, confirme ne pas avoir eu de questions relativement à la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 4 novembre 2009 et se terminant le 1^{er} décembre 2009.

C.E.-03108-12-09

10.02 ADJUDICATION DU CONTRAT DES CELLULAIRES – DÉCISION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la circulaire administrative encadrant l'acquisition, le paiement et le remboursement d'un cellulaire;

CONSIDÉRANT que le prix du plus bas soumissionnaire selon la simulation décrite dans le devis descriptif a réussi le test de qualification et que sa soumission est conforme.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

d'octroyer le contrat à **TELUS Communications Inc.** pour les Services de télécommunication cellulaire d'une durée de deux (2) ans (évalué au total à quatre-vingt-dix mille sept cent vingt-sept dollars et vingt-cinq cents (90 727,25 \$)) à compter du 1^{er} février 2010;

de verser un montant forfaitaire mensuel décrit dans la soumission, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 30 novembre 2009;

de prévoir une possibilité de prolongation de deux (2) ans, au même montant et aux mêmes conditions.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-03109-12-09

11.01 ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN QUINQUENNAL DU MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS 2010-2015 - DÉCISION

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que les projets sont prévus au Plan quinquennal du maintien des actifs immobiliers (PQMAI) 2010-2015;

CONSIDÉRANT l'instruction ministérielle qui prévoit la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les mandats confiés aux professionnels sont conditionnels à l'autorisation des projets par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de l'acceptation du Plan quinquennal du maintien des actifs immobiliers (PQMAI) 2010-2015 par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent d'octroyer les contrats de services professionnels pour les projets suivants :

18 mandats en architecture

ARCHITECTURE	PROFESSIONNELS
de la Magdeleine – Réfection de	Le Groupe Petrone

plusieurs plafonds (amiante) (phases)	
de la Magdeleine – Modernisation de l'ascenseur	Les architectes Massicotte et Dignard
de la Magdeleine – Réfection de plusieurs bassins de toiture (phases)	Leclerc architectes
de la Magdeleine – Réfection du système de chauffage (modernisation)	Le Groupe Petrone
des Cheminots – Projet de transformation de l'école (phases)	CIMAISE-FBA : Favreau, Blais, Dufour, Lemay, D'Arcy, Brosseau, architectes
Des Moussillons – Toiture	Architecture Labbé et Associés Inc.
Des Trois-Sources – Toiture	Régis Côté & Associés, architectes
Gabrielle-Roy – Toiture	Leclerc architectes
Gérin-Lajoie – Réfection des plafonds (amiante)	Architecture Labbé et Associés Inc.
Jacques-Leber – Réhabilitation des locaux connexes du gymnase (douches)	Architecture Labbé et Associés Inc.
Louis-Cyr – Réfection des services sanitaires	CIMAISE-FBA : Favreau, Blais, Dufour, Lemay, D'Arcy, Brosseau, architectes
Notre-Dame-de-l'Assomption – Remplacement du système de chauffage	Vincent Leclerc + Associés Architectes
Ste-Catherine – Projet de transformation et agrandissement de l'école	Régis Côté & Associés, architectes
St-Jean – Réhabilitation du drainage périmétrique et correction des espaces extérieures	Les architectes Massicotte et Dignard
St-Joseph (La Prairie) – Ventilation du sous-sol	Leclerc architectes
St-Jude – Toiture	Vincent Leclerc + Associés Architectes
St-Jude – Ventilateur du secteur gymnase	Vincent Leclerc + Associés Architectes
St-Viateur – Ajout d'un ascenseur	Le Groupe Petrone

10 mandats en ingénierie – mécanique-électricité

INGÉNIERIE – MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ	PROFESSIONNELS
des Cheminots – Projet de transformation de l'école (phases)	Bouthillette Parizeau
Gérin-Lajoie – Réfection des plafonds (amiante)	Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés
Global – Remplacement de plusieurs équipements (chaudière, cheminée, etc.) dans divers établissements	DESSAU
Jacques-Leber – Réhabilitation des locaux connexes du gymnase (douches)	GENIVAR Société en commandite
Louis-Cyr – Réfection des services sanitaires	AXOR Experts-Conseils Inc.
Notre-Dame-de-l'Assomption – Remplacement du système de chauffage	CIMA+
Ste-Catherine – Projet de transformation et agrandissement de l'école	BPR-Bâtiment inc.
St-Jean – Réhabilitation du drainage périmétrique et correction des espaces extérieures	CIMA+
St-Joseph (La Prairie) – Ventilation du sous-sol	DESSAU
St-Jude – Ventilateur du secteur gymnase	BPR-Bâtiment inc.

3 mandats en ingénierie – structure-civil

INGÉNIERIE – STRUCTURE-CIVIL	PROFESSIONNELS
Ste-Catherine – Projet de transformation et agrandissement de l'école	DESSAU
St-Jean – Réhabilitation du drainage périmétrique et correction des espaces extérieures	CIMA+
St-Viateur – Ajout d'un ascenseur	GROUPE A.S.M. Experts-Conseils

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-03110-12-09 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 15,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

A.14.02
T:\Textes\2009-2010\CEX\PROCES-VERBAUX\8 décembre 2009 - A.14.02.doc